
Numéro de l'intervention: 128-2010
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 06.09.2010
Déposée par: PS-JS-PSA (Blaser, Steffisburg) (porte-parole)
Cosignataires: 23
Urgente: Non 09.09.2010
Date de la réponse: 23.2.2011
Numéro de l'ACE 309-2011
Direction: INS



Pénurie d'enseignants et d'enseignantes dans le canton de Berne: comment l'éviter?

Le Conseil-exécutif est chargé de décrire dans un rapport la situation en matière de pénurie d'enseignants et d'enseignantes et ses conséquences pour le canton de Berne, de présenter les scénarios possibles assortis d'un ensemble de mesures propres à empêcher une telle pénurie. Les organes compétents seront ainsi armés pour prendre les décisions qui s'imposent dans la planification de la formation et d'autres mesures complémentaires destinées à garantir la continuité de l'enseignement à tous les niveaux.

Développement

A la rentrée 2010 / 2011, c'est une chance pour le canton de Berne, la grande majorité des classes ont pu être confiées à une personne dotée d'une formation d'enseignant. Seuls deux pour cent des membres du corps enseignant de l'école obligatoire et de l'école enfantine n'ont pas suivi de formation pédagogique et didactique. Dix pédagogues diplômés de l'étranger enseignent depuis le mois d'août dans une école bernoise. Le directeur de l'instruction publique, Bernhard Pulver, qui encore avant la fin de l'année passée déclarait qu'il est « peu probable que le canton de Berne soit confronté à une pénurie grave d'enseignants et d'enseignantes [trad.] », est désormais plus prudent. Dans une interview accordée à un quotidien, il a déclaré qu'à compter de 2013, « il y aura une pénurie dans le canton de Berne. C'est pourquoi nous devons prendre d'ores et déjà les mesures nécessaires [trad.]. ».

La cause de cette pénurie réside dans les nombreux départs à la retraite. L'organisation faîtière des enseignantes et enseignants suisses LCH prévoit que ces quinze prochaines années, 30 000 sur les quelque 100 000 personnes qui enseignent dans les écoles suisses prendront leur retraite. Dans le canton de Berne, le nombre d'enseignantes et enseignants qui prennent leur retraite augmente fortement. Cette année, 52 personnes ayant enseigné à l'école enfantine et à l'école obligatoire sont parties à la retraite, mais en 2013, elles seront déjà 277 et même 409 en 2018. Ces dix prochaines années, il y en aura 2 500 au total. Dans les gymnases et les écoles professionnelles, l'accroissement du nombre de départs à la retraite est moindre.

Pour qu'il soit possible de prendre rapidement les mesures propres à prévenir une pénurie critique, les bases de décision doivent être présentées de manière sérieuse et complète dans un rapport.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion charge le Conseil-exécutif de décrire dans un rapport la situation en matière de pénurie d'enseignants et d'enseignantes et ses conséquences pour le canton de Berne ainsi que de présenter les scénarios possibles assortis d'un ensemble de mesures propres à empêcher une telle pénurie. Ces bases de décision devraient permettre d'intervenir au niveau de la planification de la formation du corps enseignant et de garantir la continuité de l'enseignement à tous les niveaux.

1. Contexte

Le Conseil-exécutif partage l'avis du motionnaire et estime que le thème de la pénurie d'enseignants et d'enseignantes doit faire l'objet d'une attention particulière, la gestion des besoins en personnel constituant une tâche importante pour tout employeur. Il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre l'offre et la demande d'enseignants et d'enseignantes.

Observer les évolutions du marché du travail et de son environnement fait donc partie des missions permanentes de la Direction de l'instruction publique. Cette dernière a ainsi procédé à une analyse détaillée de la situation et institué un groupe d'experts ayant pour mandat de développer des mesures propres à empêcher une pénurie d'enseignants et de membres des directions d'école et d'engager les changements éventuellement nécessaires. Dans ce cadre, des bases de décision et de possibles mesures ont été élaborées puis synthétisées dans un rapport.

L'analyse de la situation a montré que le canton de Berne ne connaissait pas pour l'heure de pénurie d'enseignants et d'enseignantes. Comme le souligne le motionnaire, tous les postes ont pu être pourvus avant chaque rentrée scolaire ces dernières années, grâce notamment à la possibilité, qui existe depuis longtemps déjà, pour les enseignants et enseignantes au bénéfice d'un diplôme dans une discipline ou un degré donnés d'enseigner une autre discipline ou à un autre degré, moyennant des conditions d'engagement spécifiques.

Il est néanmoins de plus en plus difficile de pourvoir les postes dans les régions périphériques, dans les agglomérations, à certains degrés de formation (particulièrement dans les classes générales), dans l'enseignement spécialisé ainsi que dans certaines disciplines du secondaire II (notamment des postes avec de faibles degrés d'occupation en mathématiques, physique, chimie et certaines branches de l'enseignement professionnel). Ce qui est problématique avant tout, c'est que le nombre de candidatures d'enseignants et enseignantes qualifiés et correspondant au profil recherché est parfois très faible et que les postes doivent souvent être mis plusieurs fois au concours avant d'être pourvus. Plusieurs indices montrent que le problème a tendance à s'accroître et qu'une pénurie d'enseignants et d'enseignantes pourrait se dessiner à moyen terme. L'augmentation des départs à la retraite en particulier annonce une diminution de l'offre d'enseignants et d'enseignantes disponibles.

2. Mesures destinées à contrer la menace de pénurie d'enseignants et d'enseignantes

Sur la base de l'analyse évoquée précédemment, la Direction de l'instruction publique a élaboré des objectifs et des mesures visant à contrer la menace de pénurie d'enseignants et d'enseignantes. Voici les pistes mises en avant :

- Améliorer l'image et la reconnaissance du métier d'enseignant

Le métier d'enseignant est devenu plus exigeant certes, mais il présente aussi des aspects très attrayants. C'est ce que montrent les résultats de l'« Analyse des domaines d'action stratégiques à l'école enfantine, à l'école obligatoire et au cycle secondaire II du point de vue de la politique du personnel » (« Où le bât blesse-t-il ? »). Malgré leur charge de travail élevée et les exigences grandissantes qui leur sont posées, la plupart des membres du corps enseignant et des directions d'école aiment leur métier et le choisiraient à nouveau s'ils avaient à le faire. L'accent n'est toutefois pas suffisamment mis sur les aspects positifs du métier tels que le contenu intéressant du travail, le contact avec les élèves et les apprentis ou encore les nombreuses possibilités de participation. C'est pourquoi le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique cherchent, dans le cadre de leur communication, à promouvoir l'image et la reconnaissance du métier et du travail des enseignants auprès de l'opinion publique. Les enseignants et enseignantes sont aussi les ambassadeurs de leur profession au quotidien.

- Etendre les conditions d'admission des hautes écoles pédagogiques et adapter l'offre de formation

Il est essentiel d'élargir le potentiel de recrutement des hautes écoles pédagogiques si l'on veut pouvoir faire face à une pénurie d'enseignants et d'enseignantes. Plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre en ce sens comme la liberté pour les candidats et candidates de suivre leurs études partiellement en cours d'emploi. Les étudiants et étudiantes de l'*Institut Sekundarstufe I* (secondaire I) et de l'*Institut für Heilpädagogik* (enseignement spécialisé) de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) ont aussi la possibilité d'effectuer leur stage final dans leurs propres classes lorsqu'ils sont déjà employés par une école, ce qui évite que des enseignants et enseignantes soient retirés à leurs classes. La Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE) prévoit une mesure similaire pour le secondaire I et le secondaire II à compter de 2012.

Par ailleurs, la PHBern élabore actuellement un projet pilote qui autorisera les étudiants et étudiantes de dernière année à occuper un poste qui n'a pas pu être pourvu. Ces personnes seront accompagnées par la PHBern dans leur travail et suivront leurs études en parallèle.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) suit elle aussi le problème de près et collabore étroitement avec le canton de Berne. Les bases légales de la reconnaissance à l'échelle suisse des filières d'études permettant à des enseignants et enseignantes de primaire de se former au secondaire et donc d'obtenir un brevet les habilitant à enseigner à d'autres degrés ont déjà été promulguées. La PHBern proposera une filière de ce type dans le cadre de son programme d'études ordinaire pour le secondaire I.

- Accroître l'attractivité du métier d'enseignant en améliorant les conditions de travail et d'engagement

Après avoir attiré et formé avec succès de nouveaux enseignants et enseignantes, il s'agira de maintenir à long terme ce personnel motivé et qualifié dans la profession. Pour ce faire, il est nécessaire que le métier soit attrayant. L'optimisation des conditions de travail et d'engagement est, dans ce contexte, un élément essentiel.

Le Conseil-exécutif examine pour l'heure des mesures complémentaires dans ce domaine et étudie notamment le système de rémunération et l'évolution salariale. Une première étape a pu être franchie puisqu'une augmentation complétant l'augmentation individuelle

des traitements a été octroyée pour 2011 aux membres du corps enseignant et des directions d'école les plus jeunes au titre d'une progression salariale accélérée. La prochaine étape consistera à évaluer le système de rémunération dans son ensemble, ce qui nécessitera une révision de la loi sur le statut du corps enseignant.

Il est par ailleurs question d'accroître de façon ciblée les ressources mises à disposition pour les mesures de décharge. Les modifications correspondantes seront mises en œuvre dans le cadre d'une révision partielle de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant. Les membres des directions d'école jouent également un rôle important dans le soutien aux enseignants et enseignantes. C'est pourquoi un projet est actuellement mené dans le but de clarifier leur mandat à l'école enfantine et à l'école obligatoire et de leur fournir l'assistance opérationnelle et administrative dont ils ont besoin.

3. Conclusion

Pour résumer, le Conseil-exécutif constate que les demandes du motionnaire sont déjà satisfaites pour l'essentiel. Un rapport a déjà été rédigé par le groupe d'experts et publié sur Internet. Les mesures visant à contrer la pénurie d'enseignants et d'enseignantes y sont largement présentées. Du fait de l'urgence de la situation, elles sont consolidées à différents niveaux (Conseil-exécutif, Direction de l'instruction publique, hautes écoles pédagogiques, etc.) et constamment étoffées. Le Conseil-exécutif demande donc l'adoption et le classement de la motion.

Proposition : adoption et classement

Au Grand Conseil